

La notion de thème : flou terminologique et conceptuel

Sophie Prévost

► **To cite this version:**

Sophie Prévost. La notion de thème : flou terminologique et conceptuel. Les cahiers de praxématique, Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, 2006-, 1998, Les opérations de thématisation en français, 30, pp.13-35. halshs-01423596

HAL Id: halshs-01423596

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01423596>

Submitted on 4 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La notion de Thème : flou terminologique et conceptuel

Theme: a terminologically and conceptually unclear notion

Sophie Prevost



Édition électronique

URL : <http://praxematique.revues.org/2751>
ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1998
Pagination : 13-35
ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Sophie Prevost, « La notion de Thème : flou terminologique et conceptuel », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 30 | 1998, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://praxematique.revues.org/2751>

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Tous droits réservés

Sophie PREVOST
E.L.I., E.N.S. Fontenay/St. Cloud
Université de Caen

La notion de Thème¹ : flou terminologique et conceptuel

Que l'on prononce le mot « thème » au sein d'une assemblée de linguistes, il n'est pas sûr qu'il s'en trouvera deux pour s'accorder sur le sens de ce terme. De nombreux débats tournent autour de cette notion, et il est peu probable qu'un consensus puisse un jour apparaître, tant les concepts qui la sous-tendent et l'accompagnent sont variables. Le véritable problème n'est peut-être pas tant d'ailleurs cette absence de consensus que la fréquente non explicitation des termes et des notions.

Il ne s'agit pas de proposer ici une nouvelle définition du Thème, ni même un survol exhaustif des différentes approches², mais, plus modestement, de mettre en lumière certains points flous qui entourent cette notion, tant du point de vue terminologique que conceptuel, qu'il s'agisse de présupposés essentiels ou de critères d'analyse.

Après avoir explicité les données du problème, nous rappellerons les principales conceptions de la notion de Thème, ce qui nous permettra d'envisager ce qui les rapproche et ce qui les sépare. Nous n'aborde-

S. Prévost, ELI, ENS Fontenay-Saint Cloud, et Université de Caen, 14032 CAEN CEDEX.

- 1 Il est difficile d'envisager le thème sans évoquer le topic : les deux sont intimement liés, que ce soit dans une relation de synonymie ou au contraire de complémentarité. Nous prendrons toutefois le premier comme terme de référence, et, en tant qu'hyperonyme, il sera graphié avec une majuscule, afin de le distinguer des instanciations particulières qui en sont faites.
- 2 Ce qui explique que ne seront pas cités ici tous ceux qui recourent à ce concept.

rons pas ici le thème de discours, mais uniquement celui de phrase, qui s'avère, à lui seul, déjà fort complexe.

1. Les données du problème

Le problème autour du Thème et/ou du Topic est complexe à plusieurs titres : par la polysémie de chacun d'eux, par la diversité des termes avec lesquels ils cooccurrent, puisqu'ils fonctionnent systématiquement en couples, et par le rapport qu'ils entretiennent entre eux.

Parmi les définitions existantes, nous n'en citerons que quelques-unes³ : « ce dont on parle », « point de départ », « connu », « peu informatif », « faible degré de dynamisme communicatif ».

Quant aux couples possibles, on trouve entre autres : *topic/comment*, *topic/focus*, *thème/rhème*, *thème/propos*, *thème/commentaire*, *thème/prédictat*..., ce dernier couple n'étant pas sans évoquer celui de *sujet/prédictat*, souvent associé aux précédents.

Le terme auquel le Thème ou le Topic est lié ne contribue que rarement à préciser sa définition, les concepts de *focus*, *comment*, *rhème*... se prêtant à une confusion presque aussi grande.

Enfin, pour parachever le tout, le rapport qu'entretiennent Thème et Topic est complexe. Termes qui peuvent être échangeables, le premier semble pourtant avoir un éventail de définitions plus large que le second : alors qu'il peut endosser toutes celles proposées ci-dessus, Topic correspond rarement à celles de « connu », « peu informatif », « faible degré de dynamisme communicatif ». Dans le cadre de ce rapport de partielle synonymie, *thème* peut être utilisé comme traduction française de *topic*, lequel est parfois maintenu en *topic*, et parfois traduit par *topique*, et, dans ce cas, souvent associé à *commentaire*, pour traduire *topic/comment*. Dans une telle perspective, seul l'un des termes est utilisé, quelle que soit sa définition. Mais il arrive aussi que les deux le soient, renvoyant à des concepts différents. Ainsi S.C. Dik (Dik 1978) distingue, au niveau de la fonction pragmatique du langage, deux couples de fonctions associées à la prédication : le couple *topic/focus* et le couple *thème/tail*. Le premier binôme réfère aux deux fonctions de la prédication propre, le topic étant l'entité « sur laquelle la prédication

³

Pour une présentation plus complète, voir Galmiche 1992 et Nølke 1994 : 104.

prédique quelque chose », alors que les fonctions du second couple sont externes à la prédication propre, correspondant plus ou moins à des dislocations : le thème est le domaine du discours en fonction duquel il est pertinent d'énoncer la prédication qui suit : « *A propos de Paris, ça fait une éternité que je ne suis pas allée au Louvre* ». Concept assez voisin de ce que certains ont appelé le Topic « Chinese style » (Li & Thompson 1976, Chafe 1976), sorte de cadre à la prédication, difficile selon eux à restituer dans une langue comme l'anglais ou le français.

Après cette rapide présentation du problème, nous aimerions nous arrêter un instant sur quelques-unes des définitions proposées ci-dessus. Dans cette perspective, nous considérerons Thème et Topic comme deux termes équivalents, mais, dans la mesure où certaines des définitions sont plus rarement associées à Topic, nous utiliserons de préférence le terme de Thème. Notre but, à travers l'explicitation des différents concepts impliqués, est d'essayer de mettre en lumière les sources de la confusion qui entoure le terme. En effet, au-delà du flou terminologique et de l'ambiguïté potentiellement associée au terme, la difficulté majeure tient à ce que le Thème est souvent défini en des termes qui relèvent de types d'analyse différents. Association explicite ou implicite, passage subtil d'une définition à une autre, il n'en convient pas moins de faire le point sur les concepts entre lesquels s'opère les glissements, et d'essayer de comprendre les causes de cette confusion.

2. Rappel des principales conceptions du Thème⁴

a) Le thème comme point de départ psychologique et/ou positionnel : cette approche, à base psychologique, s'appuie sur les principes énoncés par l'École de Prague. La structure informative de la phrase y est conçue en deux parties, le thème, qui est le point de départ, et le reste.

Les travaux de Travnicek (Travnicek 1962) se situent dans cette lignée. Défini comme l'élément qui assure la liaison avec l'objet de la pensée, part de lui et ouvre de cette façon la phrase, le thème est explicitement lié au début de la phrase.

⁴ Nous reprenons ici les grandes lignes de la classification proposée par Peter Schlobinski & Stefan Schütze-Coburn (1992).

Halliday (Halliday 1974 et 1985) a une conception similaire, mais, pour lui, la position initiale n'est pas, en théorie, un critère définitionnel : ce n'est que l'un des moyens, dans certaines langues, de réaliser le thème (le japonais en revanche recourt à des particules spécifiques). Dans la pratique, la position initiale tend cependant à devenir un critère définitionnel.

b) Le thème comme « ce dont il est question » (notion d'« aboutness ») : cette approche est directement liée à la précédente, et correspond à la définition la plus fréquente du Topic.

La notion d'« aboutness » peut être considérée de deux points de vue. Le premier est pragmatique, et renvoie, entre autres, à l'approche de Danes (Danes 1974) : le schéma "topic-comment" structure chaque phrase en forme d'un message à propos d'un de ses constituants.

On trouve une conception similaire chez Lambrecht (Lambrecht 1994) (*topic-comment*), ainsi que chez Dik (*topic-focus*). Le second point de vue est syntaxique, et établit un lien explicite entre Sujet et Topic. Sémantiquement, les sujets non marqués sont des topics de base.

Les deux points de vue ne sont d'ailleurs pas incompatibles : ceux qui adoptent une position pragmatique se déplacent fréquemment sur le terrain de la syntaxe ou de la sémantique, pour souligner les affinités entre le concept de topic, pragmatique, et celui de sujet, syntaxique ou sémantique.

Ces approches (point de départ et « ce dont il est question ») ont plusieurs points communs : tout d'abord, elles sont intraphrastiques, le contexte n'y jouant aucun rôle direct. De plus, elles donnent lieu à une bipartition de l'énoncé, le thème et le reste. Mais, surtout, elles ont toutes deux des fondements qui relèvent du domaine (psycho)-logique, et, plus précisément, le thème au sens de « ce dont il est question » présente des affinités certaines avec la notion de sujet telle qu'elle est conçue dans le couple *sujet-prédicat*, qui relève d'une approche sémantico-logique.

Rien de tel en revanche pour les deux définitions qui suivent. Bien que celles-ci correspondent à des approches intraphrastiques, elles se distinguent des précédentes par une nécessaire prise en compte d'un

contexte large, pour estimer la « charge informative » des éléments, et elles revêtent de ce fait une dimension textuelle.

c) Le thème comme élément « connu » : on a tendance à assimiler les analyses formulées en termes de *connu/nouveau* à des approches traitant de l'information. Or c'est rarement le cas. En effet, on assiste fréquemment à une confusion quant à l'objet que l'on qualifie de connu ou de nouveau, qui, le plus souvent, n'est pas l'information elle-même.

L'éventail des termes que l'on peut trouver autour de *connu/nouveau* est large : *donné, récupérable, accessible, dépendant du contexte...*, et leurs corollaires : *inconnu, non récupérable ...*, concepts qui n'ont certes pas un sens ni des implications similaires, mais qui partagent cependant un même postulat : des « éléments d'information » exprimés par certaines parties de l'énoncé sont « connus » du destinataire — quelle que soit l'origine de cette connaissance —, ou du moins le locuteur s'attend à ce qu'ils le soient, et les présente comme tels. A la base se trouve le concept de connaissance plus ou moins partagée, et, dans ce cadre, le thème réfère aux éléments *connus, donnés, accessibles...*

Plusieurs points séparent généralement ces approches. Le premier est le nombre de « degrés » introduits : bipartition (*connu-nouveau*) pour certains (Chafe 1976), tripartition (le degré *accessible* vient s'insérer entre les deux autres : Chafe 1987), ou bien échelle encore affinée avec des degrés tels que *cité tel quel, supposé connu mais non utilisé, complètement nouveau...* (Prince 1984). Ces divergences sont liées à deux autres points de dissension : la place faite au couple locuteur/destinataire, et les « catégories » retenues, une seule pour certains, plusieurs pour d'autres, souvent formulées en termes d'identifiabilité et d'activation.

Mais, nous l'avons dit en préambule, ces approches ne constituent pas des analyses de la structure informative de l'énoncé. Si nous les avons classées ici, c'est, d'une part pour soulever la confusion qui s'opère à leur sujet, et, d'autre part, parce qu'elles s'intègrent souvent à des analyses proprement informationnelles.

Le plus souvent, ce sont des référents que l'on qualifie de « connu/nouveau ». C'est la raison pour laquelle nous avons pris soin

de parler, non pas d'information, mais d'« éléments d'information » (*connus, nouveaux...*) au sens où ils contribuent, par leur mise en relation, à créer l'information, sans être pour autant informatifs par eux-mêmes : l'information est un concept relationnel, or l'évaluation du caractère plus ou moins connu d'un référent ne dit rien de sa valeur informative. Dans « *C'est lui qui a cassé la vaisselle* », « lui » est un référent connu, mais sa relation au prédicat verbal constitue cependant l'information nouvelle.

Lambrecht est, à notre connaissance, celui qui a le plus explicitement formulé cette distinction, en soulignant la nécessité de séparer la représentation mentale que l'on a d'un référent, et les relations dans lesquelles celui-ci peut entrer : référent connu/nouveau et information connue/nouvelle sont deux concepts différents. C'est uniquement le rôle que joue un élément dans la proposition qui correspond à une information nouvelle.

Cette confusion fréquente ne signifie pas que les concepts de connu/nouveau ne puissent être appliqués à l'information elle-même. C'est cependant rarement le cas. En effet, le plus souvent, soit on ne traite que du statut connu/nouveau des référents, soit on s'occupe de l'information à proprement parler (en prenant d'ailleurs fréquemment en compte le statut des référents), mais l'approche est alors le plus souvent formulée en termes de degrés de dynamisme communicatif, ou de relations Topic-Comment, ou Topic-Focus. Rares sont finalement ceux qui envisagent le traitement de l'information en termes de connu/nouveau en la distinguant clairement du statut des référents. On peut néanmoins citer Lambrecht (qui ne limite d'ailleurs pas l'analyse de la structure informative à ce concept). L'information « ancienne », « connue » est, dans son approche, une *présupposition*, tandis que l'information « nouvelle », qui correspond à l'ajout informatif, prend la forme d'une proposition abstraite, l'*assertion*. Dans un exemple tel que « *C'est Pierre qui a gagné* », la présupposition correspond à « quelqu'un a gagné » et l'assertion à « le quelqu'un qui a gagné est Pierre ». Halliday a une conception assez voisine, mais il n'échappe pas à une certaine confusion, assimilant parfois relation nouvelle et référent nouveau.

d) Le thème comme base du Dynamisme Communicatif : cette approche, particulièrement développée par Firbas (1974 et 1992), se distingue de la précédente par le refus d'une opposition connu/nouveau, et par le recours à un continuum informatif, formulé en termes de degrés de dynamisme communicatif, concept qui s'inscrit dans le cadre de la Perspective Fonctionnelle de la Phrase : à la base se trouve l'idée qu'une phrase peut avoir deux types de « perspective », celle de présenter un phénomène, ou celle de lui attribuer une qualité (ou de le spécifier). En fonction de cette perspective, la phrase est « orientée » (d'un point de vue interprétatif) vers un élément qui parachève le développement de la communication (phénomène à présenter, attribution ou spécification de la qualité), et tous les autres éléments diffèrent quant au degré avec lequel ils contribuent au développement de la communication, le thème étant l'élément qui a le degré de dynamisme communicatif le plus bas (et le rhème celui le plus élevé). Trois critères permettent d'évaluer le degré de dynamisme communicatif : la dépendance contextuelle, le contenu et les relations sémantiques, et l'ordre des mots.

Il n'est pas rare que plusieurs de ces concepts apparaissent au sein d'une même approche : Lambrecht, par exemple, a recours au couple *information connue/ nouvelle* et aux concepts de Topic et de Focus. Mais il distingue clairement les notions et les intitule différemment. Il arrive en revanche que, sous une même appellation, viennent se loger des définitions différentes. Ainsi, chez Firbas, le thème est défini prioritairement comme l'élément porteur du plus petit degré de dynamisme communicatif, mais il est aussi caractérisé comme le point de départ (non linéaire), ainsi que comme « ce dont il est question », sans que ces assimilations soient véritablement justifiées.

L'extrême facilité avec laquelle on voit souvent s'opérer le glissement d'une définition à l'autre ne peut qu'amener à s'interroger sur les sources de la confusion.

3. Les sources de la confusion

C'est principalement entre trois définitions du Thème que s'opèrent les glissements : « point de départ », « ce dont il est question » et

« connu ». Les passages d'un concept à l'autre sont étroitement corrélés, mais la notion de « point de départ » semble cependant être au centre, avec deux questions : le point de départ est-il positionnel ? Correspond-il à quelque chose de connu ?

Les avis sont partagés sur ces deux points. Firbas, par exemple, refuse de restreindre le thème à la notion de connu, puisqu'il le conçoit en termes de degrés de dynamisme communicatif, dont l'estimation fait intervenir plusieurs facteurs.

En ce qui concerne la position, nous avons vu que Travnicsek et Halliday ont des avis différents : d'après le premier, le concept de point de départ est lié au début de l'énoncé, alors que selon le second, le critère positionnel ne doit pas intervenir.

Comment, par ailleurs, le « point de départ » est-il corrélé à « ce dont on dit quelque chose » ? En présentant le thème comme « ce dont on dit quelque chose », on est vite tenté d'en faire ce qui vient le premier à l'esprit, le point de départ de l'énoncé, au sens de « ce dont on va parler ». Qu'un glissement s'opère ensuite vers une spécification positionnelle semble assez naturel : *par défaut*, on met en tête ce qui vient le premier à l'esprit, en commençant par poser ce dont on va dire quelque chose.

De même, on peut admettre que, *par défaut*, ce qui vient le premier à l'esprit est quelque chose de déjà disponible, « connu ».

Et l'on comprend aussi que la rencontre entre point de départ et élément porteur d'un faible degré de dynamisme communicatif (CD) se fasse : l'arrangement interprétatif des éléments de l'énoncé se fait par degré croissant de CD, or le thème est l'élément porteur du plus petit degré de CD, il est donc le point de départ de l'arrangement interprétatif.

Enfin, la corrélation entre « ce dont on dit quelque chose » et le caractère « connu » est celle que l'on s'explique peut-être le mieux : selon un principe communicationnel assez évident, il n'est pas facile d'introduire un référent nouveau et de dire en même temps quelque chose à son sujet.

Ces confusions multiples et croisées sont donc finalement assez légitimes. Mais que les différents concepts soient amenés à se recouper ne retire rien au fait qu'ils relèvent d'approches différentes, et qu'il

convient donc de les distinguer. De même, que le concept de point de départ, ou celui de « ce dont on parle », aient tendance, dans la pratique, et *par défaut*, à occuper une position initiale se conçoit assez bien. Mais, à moins de revendiquer une telle adéquation, il faut dissocier ce qui est réalisation la plus fréquente et principe théorique.

C'est maintenant certains aspects des concepts de « connu/nouveau », tels qu'ils sont appliqués aux référents, que nous aimerions discuter, dans la mesure où ils sont liés à la plupart des approches qui recourent à la notion de thème : c'est bien évidemment le cas lorsqu'il y a confusion avec la notion d'information, mais ça l'est aussi lorsque la distinction est faite. En effet, le caractère connu intervient fréquemment comme l'un des critères de délimitation du thème. Ainsi, pour qu'un référent puisse entrer dans une relation de thème/topic (au sens de « ce dont on parle »), il doit être suffisamment « actif ». Plusieurs définissent ainsi des « échelles d'acceptabilité » du Topic⁵.

L'appréhension des concepts de connu/nouveau a donc des répercussions au delà des approches qui traitent du seul statut des référents. Or trois questions majeures, étroitement liées, suscitent de nombreuses discussions : la première concerne la définition même des concepts, et, corrélat immédiat, le nombre de concepts nécessaires. Les deux autres, qui conditionnent en partie la réponse à la précédente, sont celles du point de vue adopté et du contexte.

4. Connu / Nouveau⁶ : des concepts ambigus

a) Nécessité d'affiner les concepts :

Avant de discuter les concepts eux-mêmes, il convient de préciser rapidement deux points. Le premier concerne la nécessaire distinction, souvent implicite, entre trois choses : le référent à proprement parler (« objet » du monde), la représentation mentale que l'on en a, et l'expression linguistique qui le désigne. Evoquer le caractère connu/nouveau d'un « référent » n'est qu'une commodité langagière — dont je suis d'ailleurs la première à abuser dans cet article — pour désigner

⁵ Voir, entre autres, Ariel 1988, Prince 1981, Lambrecht 1994.

⁶ Nous prenons ici ces deux termes comme hyperonymes, ce qui sera le cas chaque fois qu'ils seront graphiés avec une majuscule.

sa représentation mentale. Il ne s'agit par ailleurs en aucun cas de son expression linguistique : dire que celle-ci est connue/nouvelle n'a pas de sens (sauf à un niveau métalinguistique). Elle ne nous intéresse qu'en tant que « support » du référent, et aussi parce que c'est elle, en tant qu'objet linguistique codé, qui indique le statut de la représentation mentale du référent qu'elle dénote.

Un autre point mériterait d'être discuté, mais nous nous contenterons simplement de l'évoquer. Il s'agit de savoir si l'on peut appliquer les concepts de connu/nouveau sans restriction : au procès dénoté par un verbe, à une qualité exprimée par un adjectif⁷... On constate que, si l'on prend soin de distinguer information et représentation mentale, le problème se simplifie en partie. Dans une analyse de l'information conçue en termes relationnels, il n'y a pas lieu d'opérer d'exclusion. En revanche, on peut discuter de la pertinence à parler du caractère connu/nouveau de la représentation mentale de ce que dénote un verbe, un adjectif... De toute évidence, la portée n'est pas la même que pour une entité ou un concept. N'entrant pas ici dans le débat, nous n'envisagerons donc que ces derniers, « objets » désignés par ce que l'on a coutume d'appeler les expressions référentielles.

Dans les deux exemples suivants : « *Soudain, derrière la forêt, surgit le soleil* » (première mention du soleil dans un texte), et « *Je ne prétends pas que mes personnages soient parfaits* » (première intervention du narrateur dans un récit), les référents « le soleil » et « je » ont en commun d'être à la fois connus et nouveaux. Ils ne sont d'ailleurs pas « connus » de la même manière : le premier l'est indépendamment de toute situation discursive, et préalablement à toute mention, alors que pour le second, la « connaissance », même si elle est assurée au moment de la mention (« je » = celui qui dit « je »), n'est pas préalable à celle-ci, et elle est de plus dépendante de la situation d'énonciation immédiate. Mais ce qui nous intéresse surtout ici est cette ambivalence connu/nouveau, qui témoigne d'une déficience tant terminologique que conceptuelle. L'introduction d'un concept intermédiaire, du type *accessible*, ne changerait d'ailleurs rien. La difficulté tient à ce que les concepts de connu/nouveau recouvrent deux traits qu'il convient de distinguer, comme le font, entre autres, Prince et Lambrecht. Ces deux

7

Voir ici même l'article de B. Combettes.

traits, critères de description du statut des représentations mentales, sont ceux d'identifiabilité et d'activation. Ainsi, dans les exemples ci-dessus, « le soleil » et « je » sont à la fois identifiables et inactifs.

Avant de développer ces deux concepts, il est nécessaire d'envisager la question du point de vue adopté, qui conditionne en partie le traitement que l'on en fait.

b) Type de texte et « point de vue » adopté :

Le type de texte : si la question du point de vue est souvent abordée, celle du type de texte l'est beaucoup plus rarement, alors qu'elle détermine le rapport entre locuteur et destinataire⁸.

Le premier aspect de celui-ci est la présence ou non d'une interaction entre eux. C'est essentiel dans la mesure où, si c'est le cas, l'énoncé de l'un conditionne celui de l'autre. Il est indispensable pour cela qu'il y ait échange en direct, et donc que les interlocuteurs appartiennent à une même situation d'énonciation, ce qui n'est possible qu'à l'oral, et dans le cadre d'un dialogue.

La situation opposée est l'absence de tout échange. Plusieurs cas de figure sont possibles. Par exemple, un texte peut-être dirigé vers un destinataire. Celui-ci est-il présent ? S'il l'est, il appartient donc à la même situation d'énonciation immédiate que le locuteur, et ils partagent ainsi le même contexte situationnel.

En partie liée à cette question, se pose celle de la détermination, partielle ou totale, du destinataire. C'est important par rapport aux hypothèses que le locuteur fait sur les connaissances qu'ils ont en commun, liées au contexte situationnel. Plus le destinataire est déterminé, plus le locuteur a une idée précise à ce sujet. Autant certaines connaissances peuvent être considérées comme acquises indépendamment de tout lieu et de tout espace, autant d'autres sont de toute évidence liées à un espace, à une époque, et, à l'intérieur de ceux-ci, à des groupes, définis en fonction de critères multiples.

La prise en compte du « point de vue » : dans le traitement du couple locuteur/destinataire, trois positions sont possibles : soit locuteur et destinataire ne sont pas pris en compte explicitement, d'où des analyses formulées en termes de connu/nouveau « en soi » ; soit on

⁸ Nous parlons *du* destinataire, mais il peut évidemment y en avoir plusieurs .

tient compte du seul locuteur, en adoptant son point de vue pour décider du caractère connu/nouveau : l'analyse est alors formulée en termes de « présenté comme » connu/nouveau ; soit, enfin, le destinataire est aussi pris en compte, mais il ne l'est jamais qu'à travers le locuteur, qui évalue ses connaissances, d'où des formulations du type « supposé » connu/ nouveau.

Si ces positions semblent assez différentes, elles ne sont fondamentalement pas très éloignées les unes des autres. En effet, dans le premier cas, le locuteur est implicitement présent mais occulté, et l'on s'attache au résultat de son énonciation, aux « traces » qu'elle a laissées. S'il est forcément à l'origine de l'énoncé, la formulation de celui-ci n'est cependant pas interprétée en termes d'intentions et/ou de suppositions de sa part.

Dans les deux autres cas, le locuteur (et le destinataire) sont explicitement pris en compte : on s'attache davantage à l'énonciation elle-même, à l'opération plus qu'à son résultat. Ces deux approches se situent souvent dans un cadre cognitif, et, elles se distinguent du fait que l'une est formulée en termes de « présenté comme » alors que l'autre l'est en termes de « supposé ». Mais la différence n'est due qu'à une perspective de présentation : lorsque l'on dit « présenté comme », cela implique que l'on présente à un destinataire, et, inversement, « supposé » signifie supposé par le locuteur. Seule la présence plus ou moins explicite du destinataire sépare ces deux approches.

Toutefois, sur quoi se fonder pour dire que c'est « présenté » ou « supposé » comme tel ? A moins d'analyses purement cognitives (mais on quitte le domaine de la linguistique), on s'appuie sur les traces linguistiques, et du coup, on rejoint la première approche.

Seule la force avec laquelle l'accent est mis sur les traces linguistiques diffère, avec deux démarches possibles : l'une, à dominante cognitive, va du locuteur aux traces que laisse son énonciation, tandis que l'autre, à dominante linguistique, parcourt le chemin inverse, n'interprétant les hypothèses et intentions du locuteur qu'en fonction des indications fournies par les traces.

La prise en compte ou non du couple locuteur/destinataire et celle des traces linguistiques consistent deux critères qui permettent de définir deux types d'approches.

L'approche textuelle : locuteur et destinataire ne sont pas pris en compte directement, mais les traces linguistiques ne jouent pas pour autant un rôle essentiel. Ce qui décide du caractère connu/nouveau est la présence ou non du référent dans le contexte : présence effective dans le contexte situationnel, « présence » par une mention antérieure dans le contexte textuel. L'approche de Firbas, formulée en termes de « récupérabilité » du référent est de ce type.

La question immédiatement corrélée à une telle approche est celle de savoir comment l'on décide qu'un référent est présent dans le contexte. Deux réponses sont envisageables : remonter dans l'amont du texte (s'il s'agit bien sûr d'une présence dans le contexte textuel), ou bien s'appuyer sur les indications que fournissent les expressions linguistiques, qui fonctionnent comme traces de cette présence/absence. Les approches de ce type associent souvent les deux démarches. Firbas propose ainsi comme indices de la récupérabilité les pronoms, les ellipses... mais, entre ces différentes marques, il n'établit pas de hiérarchie rendant compte de celle des différents degrés de récupérabilité. Ceux-ci existent cependant, mais indépendamment des traces linguistiques.

L'approche cognitive : elle est illustrée, entre autres, par Chafe (1976 et 1987) qui envisage comment le locuteur accommode son discours à l'état d'esprit du destinataire.

Le « donné » est ce que le locuteur suppose être présent dans l'esprit du destinataire. Il ne s'agit pas de ce que le destinataire sait réellement, mais de la représentation mentale qu'en a le locuteur, laquelle ne peut se formuler, selon Chafe (1976), qu'en termes de donné/nouveau.

Refusant catégoriquement les notions intermédiaires telles que celle d'« accessible », Chafe s'oppose en particulier à l'approche de Firbas en termes de continuum informatif, du fait que, selon lui, un locuteur ne peut supposer qu'un référent est plus ou moins présent dans la conscience du destinataire. Objection à laquelle a répondu Firbas en soulignant le fait que tous deux ne parlaient pas de la même chose : le caractère donné n'est qu'un des critères pour évaluer le degré de dynamisme communicatif, on ne peut donc assimiler les deux. De plus, les critères pour décider de ce caractère donné ne sont pas les mêmes : pour Firbas, il s'agit de la présence effective dans le contexte, alors que

pour Chafe, il s'agit d'une présomption du locuteur de la présence dans la conscience du destinataire : les catégories de « donné » ne peuvent équivaloir⁹.

Chafe s'occupe peu de l'expression du caractère « donné/actif », ne retenant que quelques critères, tels que la pronominalisation et la faible intonation.

Les approches mixtes : la démarche de Lambrecht peut être considérée comme à la croisée des approches cognitive et textuelle. Elle se rapproche de cette dernière non tant par le recours au contexte que par l'exploitation qu'il fait des traces linguistiques, ce qui lui permet d'ailleurs de faire implicitement l'économie du contexte en tant que critère (du moins en théorie).

Lambrecht fait donc une place importante au codage linguistique, posant comme postulat à sa démarche le fait que les hypothèses du locuteur sur les croyances du destinataire ne sont prises en compte que si elles ont des répercussions dans les structures linguistiques. Si Lambrecht se préoccupe, comme Chafe, des « circonstances » qui amènent le locuteur à faire telle ou telle supposition, il ne les envisage réellement que dans la perspective des contraintes linguistiques auxquelles elles aboutissent, et, dans l'analyse, Lambrecht part du codage linguistique pour remonter aux suppositions du locuteur et, accessoirement, aux raisons de celles-ci.

c) L'affinement des concepts de Connu et de Nouveau :

C'est précisément sur l'approche de Lambrecht que nous nous appuyerons pour affiner les concepts de connu/ nouveau, en présentant les catégories auxquelles il recourt, et d'ailleurs utilisées par d'autres, en particulier par Prince. Pour rendre compte des concepts très généraux de connu/nouveau (appliqués aux représentations mentales des référents), et pour essayer justement de les affiner, Lambrecht distingue deux catégories, celle d'identifiabilité et celle d'activation :

The first [information-structure categorie] is identifiability, which has to do with a speaker's assessment of whether a discourse representation

⁹ Chafe admettra par la suite (Chafe 1987) la possibilité d'un degré intermédiaire, celui d'« accessible ».

of a particular referent is already stored in the hearer's mind or not. The second is activation, which has to do with the speaker's assessment of the status of the representation of an identifiable referent [...] in the mind of the hearer at the time of the speech act. (Lambrecht 1994 : 76).

La première distinction est donc entre référents identifiables ou non identifiables. Lambrecht définit les référents inidentifiables comme des représentations qui n'ont d'existence que dans l'esprit du locuteur. Il affine cette catégorie en reprenant la distinction de Prince entre ceux qui sont ancrés dans de l'identifiable (« anchored ») et ceux qui ne le sont pas (« brand-new »). Ainsi dans les deux exemples suivants « *j'ai pris un taxi hier* » et « *un type avec qui je travaille a gagné le loto* », « un taxi » n'est pas ancré, alors que « un type avec qui je travaille » l'est puisque la représentation mentale du « type » créée par le destinataire est reliée à un référent identifiable, « je ».

Pour les référents identifiables, le destinataire doit extraire le bon référent, c'est à dire celui que le locuteur a à l'esprit. On rejoint ici d'assez près le domaine de la référence, puisqu'il s'agit somme toute de l'accomplissement — et de la réussite — d'un processus de saturation référentielle, celui-ci étant cependant envisagé du point de vue du locuteur : c'est lui qui suppose que le destinataire peut effectuer la sélection du bon référent, et qui présente donc ce dernier comme apte à une telle saisie.

La seconde catégorie est celle de l'activation, qui ne concerne que les référents identifiables : un état d'activation exige en effet une représentation mentale dans l'esprit du destinataire. A la base de cette catégorie se trouve l'idée que :

...our minds contain very large amounts of knowledge or information, and that only a very small amount of this information can be focused on, or be "active" at any one time. (Chafe 87 : 22).

D'où la nécessité d'une catégorie « activation », pour laquelle Lambrecht adopte la tripartition de Chafe (Chafe 1987) entre « actif », « accessible » et « inactif ».

Un référent actif est en pleine lumière, au centre de la conscience, contrairement à un référent semi-actif qui est présent dans la

conscience, mais en arrière-plan. Un référent inactif est, lui, simplement présent dans la mémoire à long terme.

Lambrecht s'appuie aussi en partie sur l'approche de Chafe pour préciser le concept d'« accessible ». Pour résumer, il distingue trois types de référents accessibles : ceux qui le sont textuellement (par désactivation), ceux qui le sont par inférence, et, enfin, ceux qui le sont situationnellement (présence dans le contexte situationnel). Si le premier et le dernier cas renvoient respectivement aux mondes interne et externe au discours, le second est en revanche neutre par rapport à une telle distinction.

Tous deux admettent cependant la difficulté à évaluer précisément le glissement d'un statut à l'autre, aussi bien en amont du texte, du point de vue cognitif, qu'en aval, du point de vue du décodage linguistique.

Il reste maintenant à envisager la question du contexte, en partie abordée à propos de celle du point de vue.

d) La prise en compte du contexte :

Le contexte intervient comme critère, pour établir le caractère *connu, donné, identifiable, récupérable, actif... nouveau, inactif...* des référents. Mais son concept ainsi que la place qui lui est faite varient selon les approches. A la question *qu'est-ce que le contexte ?*, on peut apporter une première réponse en termes de sites, en distinguant deux, quelles que soient leurs appellations : contexte textuel, intradis-cursif... et contexte situationnel, extradiscursif...

Mais c'est le plus souvent un contexte restreint (textuel et situationnel) qui intervient comme critère pour définir le statut des référents, et se pose alors le problème de sa délimitation. Par ailleurs, quelle place faut-il faire à ce contexte ? Question qui intervient en aval dans le cadre de l'analyse, mais qui se pose aussi en amont, du point de vue de la production du texte.

Ces diverses interrogations renvoient directement au point de vue adopté (la prise en compte ou non du couple locuteur/destinataire), ainsi qu'à la place faite au codage linguistique, les deux étant étroitement corrélés. C'est du premier que nous partirons pour essayer de classer les

différentes approches, et l'on constatera, sans surprise, que l'on retrouve celles présentées dans le cadre du point de vue adopté.

Les approches textuelles : comme illustration de ce type d'approches, nous prendrons à nouveau celle de Firbas.

Le fait que le locuteur ne soit pas pris en compte explicitement a des répercussions importantes sur l'analyse, puisqu'il faut décider *objectivement* si un référent¹⁰ est « récupérable ». L'essentiel pour qu'il soit jugé comme tel est sa présence effective dans le contexte¹¹. Etant donné l'insuffisance des signaux grammaticaux indiquant la récupérabilité d'un référent, il faut donc « vérifier » dans le contexte. Mais, dès lors, se pose de manière cruciale la question de savoir quel est le contexte dans lequel la présence préalable du référent le rend « récupérable » au moment de l'énoncé.

Firbas introduit à cette fin le concept de « contexte immédiatement pertinent » tant textuel que situationnel, le seul considéré comme pertinent :

[...] immediate relevance being assessed in relation to the point in the flow of communication at which a new sentence is produced and/or taken in and which separates the mass of information accumulated so far from the mass of information to be further accumulated. (Firbas 1992 : 22).

La présence ou non du référent dans ce contexte permet d'évaluer sa récupérabilité et de décider de sa dépendance ou de son indépendance contextuelle.

Mais l'introduction du concept de contexte immédiatement pertinent n'en laisse pas moins intacte la nécessité d'en définir les « bornes », sa délimitation devenant le seul critère pour décider de la récupérabilité d'un référent.

¹⁰ Firbas n'échappe pas à la confusion terminologique entre « information » et « référent », les deux étant fréquemment groupés sous le même terme « information ».

¹¹ Firbas évoque la possibilité qu'un référent soit « présenté comme » dépendant du contexte, alors qu'il n'est pas récupérable à partir de celui-ci : c'est en particulier le cas des débuts de récit « in media res » : « *Son père mourut le premier dimanche de mai* ». Mais cette remarque n'est malheureusement pas exploitée.

Pour le contexte situationnel, qui ne pose pas trop de problèmes, il s'agit de délimiter la largeur de la sphère livrant les référents jugés récupérables. Firbas définit deux contextes situationnels, à partir de deux groupes de référents : le premier est restreint aux protagonistes de la situation, à « on » et à la nature en général. Ces référents ont en commun un haut degré d'évidence permanente. Le second inclut ce qui se passe autour des protagonistes et représente un centre d'intérêt pour eux. Il est donc limité à la communication orale.

Pour le contexte textuel, Firbas envisage le nombre de phrases. Sans préciser s'il adhère ou non à cette position, il indique que certains considèrent qu'un élément reste récupérable pendant sept phrases.

Selon nous, raisonner ainsi relève de la gageure. En effet, une phrase peut être plus ou moins longue, plus ou moins complexe. Sept phrases de Proust équivalent-elles à sept phrases de Duras ? De plus, cela dépend de la mémoire de chacun, mais aussi du type de texte, certains ayant une mémoire plutôt visuelle, d'autres plutôt auditive.

Par ailleurs, et même si les concepts de récupérabilité et d'activation ne sont pas exactement les mêmes, Chafe, tout en admettant l'importance de l'espace textuel écoulé, souligne celle d'autres facteurs, tels que l'introduction de nouveaux référents (Firbas aussi note ce facteur), les changements de scène...

Firbas propose une définition du contexte textuel immédiat qui nous semble problématique car circulaire : ce qui permet de juger qu'un référent est récupérable est sa présence dans le contexte immédiat,... mais ce dernier est défini par rapport aux référents récupérables qu'il contient ! Les « signaux » de dépendance contextuelle sont théoriquement considérés comme importants mais, hormis le fait que leur analyse ne va pas bien loin, ils s'avèrent de toute façon peu opérants par principe puisque Firbas écrit, se référant à ceux qui indiquent la coréférence : « Naturally, only such coreference is relevant as occurs within the retrievability span » (Firbas 1992 : 31). Ce ne sont donc pas ces signaux qui peuvent définir, aussi indirectement que ce soit, l'espace du contexte pertinent.

Estimer a priori un espace textuel de récupérabilité semble donc bien difficile. Paradoxalement, ces approches qui semblent relativement objectives puisqu'elles ne raisonnent pas en termes de suppositions du

locuteur, peuvent s'avérer bien plus subjectives : si elles ne font pas une place suffisante au codage/décodage linguistique, elles sont amenées à faire appel aux processus mémoriels, bien difficiles à établir de manière objective.

Les approches cognitives et les approches mixtes : toutes deux prennent en compte le locuteur (et le destinataire), mais les secondes font en outre une large place au codage linguistique. Dans la mesure où la conception du contexte y est très proche, nous nous attacherons aux secondes et en particulier à celle de Lambrecht.

Pour l'analyse, le cheminement est le suivant : un certain mode de présentation du référent indique que le locuteur lui suppose telle représentation mentale — ou absence de représentation mentale — dans l'esprit du destinataire, et ses suppositions sont le résultat de certains processus cognitifs, qui l'amènent donc à adopter tel mode de présentation. Or il est évident que ces processus cognitifs ont dans leurs « données » la présence plus ou moins proche, plus ou moins saillante du référent dans le contexte, laquelle va conduire le locuteur à supposer le référent plus ou moins actif pour le destinataire.

Néanmoins, on ne s'occupe pas du « déroulement » du processus, mais seulement de son résultat. Du coup, la question de l'importance et de la taille du contexte deviennent relativement simples dans le cadre de l'analyse : on sait que le contexte a joué un rôle essentiel, que le locuteur, au moment de l'énoncé, lui a posé certaines « bornes », délimitant ainsi un espace à l'intérieur duquel il a estimé que la plus ou moins grande « saillance » du référent le rendait actif, accessible, inactif... Mais la caractérisation de cet « espace » n'est pas pertinente pour l'analyse : ce qui importe, c'est le résultat du processus, c'est le fait que le référent soit présenté comme devant correspondre à tel type de représentation mentale chez le destinataire¹².

Ces approches font donc place au contexte en amont, au niveau de la production de l'énoncé, mais ne lui réservent qu'une place réduite en aval, au niveau du décodage.

¹² Dans la pratique, ce n'est toutefois pas aussi simple, le mode de présentation, c'est à dire le codage linguistique, s'avérant parfois insuffisant pour rendre compte des suppositions du locuteur quant au statut des représentations mentales.

Elles ont ceci de cognitif qu'elles accordent une place importante au locuteur et à ses « suppositions », mais, par le traitement qu'elles en font, en ne retenant que leurs répercussions, elles n'ont pas, pour l'analyse elle-même, à traiter le contexte en termes cognitifs, c'est à dire mémoriels, ce qui, de manière assez paradoxale, n'est pas le cas des approches qui ne font pas place au locuteur, celles dites textuelles.

Dans la mesure où le contexte a conditionné les suppositions du locuteur, il est cependant intéressant de s'y arrêter et d'envisager en quoi il consiste.

En amont de la définition de la catégorie d'identifiabilité, se pose donc la question de savoir ce qui peut faire supposer au locuteur que, au moment de l'énoncé, le destinataire a à l'esprit le même référent que lui, qu'ils ont une même représentation mentale du référent désigné.

Lambrecht envisage à ce propos plusieurs cas. Le premier est celui des référents uniques : un seul objet dans le monde est désignable par l'expression, il ne peut donc donner lieu qu'à une seule représentation mentale. C'est le cas en particulier des noms propres, des entités telles que le soleil, la lune, ou bien encore du Président des Etats Unis, qui, même s'il varie dans le temps est unique au moment de toute énonciation. Tous ces référents-objets du monde sont identifiables de manière unique. Il en va de même pour les classes de référents : identifier tous les référents d'une classe revient à identifier un référent unique, d'ordre conceptuel. Mais il se peut aussi que le locuteur soit amené à penser qu'il partage une même représentation mentale avec le destinataire, alors que, potentiellement, plusieurs référents sont envisageables, pouvant être désignés par une même expression. Cela est possible si le référent en question s'impose dans le cadre pragmatique des protagonistes, c'est à dire s'il a un statut saillant dans leur univers : ce sera par exemple le cas de « les enfants, le chien... » au sein d'une famille. Dans tous les cas évoqués ci-dessus, la représentation mentale du référent est stockée de manière permanente dans l'esprit du destinataire, elle est donc facilement récupérable dans les conditions appropriées.

Il est un cas un peu différent, c'est celui dans lequel le locuteur suppose le référent identifiable par le destinataire du fait de sa présence saillante dans le monde interne ou externe au discours : présence sail-

lante du référent objet lorsqu'il s'agit du contexte situationnel immédiat, et présence par une mention antérieure lorsqu'il s'agit du contexte textuel. Dans les deux cas, cette « présence » donne lieu à une représentation mentale unique.

La disparité peut sembler assez grande entre ces divers cas de figure : d'une part, ils s'agit de référents identifiables de manière soit permanente, soit temporaire, d'autre part, ils correspondent à des référents uniques ou non uniques. Ils ont cependant une propriété cognitive commune, celle d'appartenir à un cadre, à un schéma cognitif — à un « contexte pertinent » — à l'intérieur duquel le référent peut être identifié. Ce cadre, ce contexte, peut être très large et correspondre à l'univers naturel ou social des protagonistes (c'est la cas pour les référents uniques), il peut être plus étroit, et correspondre à un cadre personnel, celui de la famille par exemple. Il peut enfin être limité à la situation d'énonciation, incluant l'environnement physique immédiat des protagonistes ou bien le monde intratextuel — cadre de référence établi par le discours en cours. Un tel cadre peut rendre un référent identifiable, indépendamment de son existence réelle.

Le locuteur peut se tromper sur le « cadre » qu'il pense partager avec le destinataire, et le référent peut finalement ne pas être identifiable par ce dernier. Mais c'est là un problème qui relève du domaine cognitif pur, et ce qui importe, c'est que le locuteur fasse ces suppositions, à tort ou à raison, et que cela se traduise linguistiquement : le cognitif reste subordonné au linguistique.

Conclusion

La notion de Thème est à la croisée de plusieurs approches, avec comme principaux points d'intersection — et facteurs de confusion — les concepts de « point de départ », psychologique et/ou positionnel, et de caractère « connu ». Que, dans la pratique, les différentes analyses soient amenées à se recouper est en partie légitime, mais cela ne signifie pas qu'il faille les assimiler en théorie, bien au contraire.

A côté des divergences réelles sur ce qu'est le thème, les dissensions sont fréquemment la conséquence d'une non explicitation des

concepts, des paramètres : on débat parfois vainement, dans la mesure où l'on ne parle pas de la même chose.

Au coeur d'analyses fort diverses, il est peu probable que le Thème fasse un jour l'objet d'un consensus, tant les concepts qui le traversent diffèrent, et cela à l'intérieur des mêmes théories ou d'approches semblables.... et se recourent, ce qui est sans doute le plus problématique. Que le flou conceptuel soit à l'origine du flou terminologique est fort probable, mais, de toute évidence, ce dernier entretient en retour ce même flou notionnel.

Que les désaccords persistent ne nous paraît pas le plus grave : ils contribuent même à « fertiliser » ce concept. Il nous semble en revanche indispensable, lorsque l'on évoque le Thème, d'explicitier le sens que l'on donne à ce terme, sous peine de le voir se transformer en notion « fourre-tout ».

BIBLIOGRAPHIE

- Ariel M. 1988, « Referring and accessibility », *Journal of Linguistics* 24, 65-87.
- Chafe W. L. 1976, « Givenness, contrastiveness, definiteness, subjects, topics and point of view », in Li Charles N. ed., *Subject and Topic*, New York : Academic Press, 25-55.
- Chafe W. L. 1987, « Cognitive constraints on information flow », in R. Tomlin ed., *Coherence and Grounding in Discourse*, Amsterdam : Benjamins, 21-51.
- Danes F. 1974, « Functionnal sentence perspective and the organization in the text », in F. Danes ed., *Papers on Functionnal sentence perspective*, 106-128.
- Dik S. C. 1978, *Functionnal grammar*, North-Holland Linguistic Series.
- Firbas J. 1964, « On defining the theme in functionnal sentence analysis », in *Travaux linguistiques de Prague* n° 1, 267-280.
- Firbas J. 1992, *Functionnal Sentence Perspective in written and spoken communication*, Cambridge : Cambridge University Press.

- Galmiche M. 1992, « Au carrefour des malentendus : le thème », in *l'Information Grammaticale* n°54, 3-10.
- Halliday M.A.K. 1974, « The place of “functionnal sentence perspective” in the system of linguistic description », in F. Dane ed., *Papers on Functionnal sentence perspective*, 43-53.
- Halliday M.A.K. 1985, 2^e éd. 1994, *An introduction to Functionnal Grammar*, London : Edward Arnold.
- Lambrecht K. 1994, *Information structure and sentence form : Topic, Focus, and the mental representations of discourse referents*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Li C. N., Thompson S. A. 1976, « Subject and Topic : a new typology of languages », in Li Charles N. ed. *Subject and Topic*, New York : Academic Press, 457-489.
- Nølke H. 1993, *Le regard du locuteur*, Paris : Editions Kimé.
- Prince E. F. 1981, « Towards a taxonomy of given-new information », in P. Cole ed., *Radical Pragmatics*, New York : Academic Press, 223-255.
- Schlobinski P., Schutze-Coburn S. 1992, « On the topic of topic and topic continuity », in *Linguistics*, n° 30, 89-121.
- Travnicek F. 1962, « O tak zvaním aktualním clenění větám » [« on so-called functionnal sentence perspective »], in *Slovo a slovesnost*, n° 22, Prague, 163-171.